



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 6 – 2009M

ACTION LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, malgré leur vaste ampleur, sont un système écologique vulnérable et fragile qui est pourtant la fondation de l'économie et de l'industrie de la région, et le moyen de subsistance de 104 millions de résidents dans la région;

ET ATTENDU QU'existe un consensus scientifique, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'accumulation prolongée de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, provenant de sources comme les voitures, les opérations municipales et les processus industriels, menace la stabilité climatique à l'échelle mondiale;

ET ATTENDU QUE l'on s'entend à dire que le changement climatique portera un effet grave sur le monde naturel de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'ailleurs déjà évident dans la fluctuation des niveaux du lac, dans la diminution de la surface de glace, dans les événements météorologiques pluviaux plus fréquents et plus intenses, et dans la destruction des cultures agricoles, et qu'il affectera également la viabilité économique de la région et des opérations municipales et industrielles;

ET ATTENDU QUE les villes reconnaissent l'apport municipal à la pollution provenant des émissions de gaz à effet de serre et que plusieurs d'entre elles tentent de trouver des moyens d'atténuer et de réduire leur bilan carbone et tentent de découvrir des moyens d'adapter leurs opérations afin de réduire l'impact sur l'environnement et de gérer le changement climatique;

ET ATTENDU QUE le changement climatique affectera les collectivités de toute taille, et bien que les plus grandes collectivités aient davantage de ressources à leur disposition pour se pencher sur le changement climatique et s'y préparer, des obstacles demeurent présents pour les plus petites collectivités en ce qui a trait à la planification liée au changement climatique, notamment le fait que les modèles de mappage des changements climatiques ne se réduisent pas nécessairement dans la mesure nécessaire pour être utiles aux plus petites collectivités;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'efforce d'incorporer et de faire valoir les pratiques exemplaires en ce qui a trait à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, y compris dans le cadre de plans d'action élaborés par ses membres, en vue de partager et de disséminer ces pratiques exemplaires;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage ses membres à créer des plans d'action au changement climatique pour aider à préparer leur collectivité en vue des changements que nous vivons et que nous vivrons découlant du changement climatique et pour trouver des façons d'amenuiser l'impact des opérations municipales sur l'environnement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada et la communauté scientifique à continuer de mettre en priorité l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la réduction de la pollution, et à œuvrer auprès des partenaires municipaux pour faire en sorte que les gouvernements locaux puissent se préparer et planifier adéquatement en vue du changement climatique et trouver des solutions pour réduire le bilan carbone municipal et la pollution qui y est liée.

Signé ce 18^e jour de juin 2009

George Heartwell, président
Maire de Grand Rapids
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent